



**Bourgvallées**  
vivre naturellement

Édito



Valléennes et Valléens,

## Devoir de réussir

La commune nouvelle de Bourgvallées est née le 1<sup>er</sup> janvier 2016. **Le premier des objectifs** de cette création était d'être «**en capacité de porter des projets et des investissements que chaque commune prise séparément n'aurait pu porter ou difficilement porter.**»

Les orientations prioritaires que nous nous étions fixées, que je relis souvent et qui sont notre fil conducteur, ont été ou sont en voie d'être respectées : **maintien des services de proximité, entretien du réseau routier, développement de l'habitat** (réhabilitation d'une maison à la Mancellière-sur-Vire et **création de 8 logements avec Manche Habitat** à Saint-Samson-de-Bonfossé en 2018) **développement de l'activité commerciale** (boulangerie pâtisserie à Saint-Romphaire), **préservation de l'environnement** (zéro phyto), **mise en accessibilité des équipements publics...**

Il reste cependant encore beaucoup à faire pour rendre notre territoire plus attractif, répondre aux besoins de nos associations, conforter les services médicaux, donner des conditions de travail meilleures à nos collaborateurs, construire nos propres atouts...

Il nous faut aussi communiquer davantage pour faire connaître nos réalisations, ce que

les 4 Maires délégués des communes historiques viennent de décider, pour que notre territoire sache se mettre en avant et soit mieux identifié dans Saint-Lô Agglo dont nous sommes la 6<sup>ème</sup> ville en nombre d'habitants.

**Tout ce qui est bon et bien pour une des 4 communes historiques est bon et bien pour Bourgvallées !**

Je remercie l'ensemble des élus pour leur implication et leur participation aux débats du conseil municipal ainsi que les Maires délégués et les responsables de commissions pour leur travail effectué souvent dans l'ombre.

«**Valléennes et Valléens, je vous adresse tous mes vœux de bonheur pour cet «an 3» de notre commune de Bourgvallées. Bonne et heureuse année, bonne santé à vous, à votre famille et à vos amis.**»

Henri-Paul TRESSSEL  
Maire de Bourgvallées

# Commission des affaires scolaires

La commune de Bourgvallées dispose de deux groupes scolaires sur son territoire.

■ **Saint-Samson-de-Bonfossé** avec 8 classes (3 maternelles et 5 primaires) pour un effectif total de 185 enfants,

■ **Saint-Romphaire** dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes de Le Mesnil-Raoult et Troisgots (commune de Condé-sur-Vire) avec 6 classes.

Quatre classes de primaires sont situées à Saint-Romphaire, une classe de maternelle à Le Mesnil-Raoult et une classe de maternelle à Troisgots pour un effectif total de 135 enfants.

Chaque site scolaire est équipé d'une cantine indépendante avec une cuisine traditionnelle. La cantine de Saint-Samson-de-Bonfossé est gérée par la commune de Bourgvallées et celle de Saint-Romphaire est gérée par le RPI.

Les élèves de Le Mesnil-Raoult et Troisgots sont acheminés tous les midis vers Saint-Romphaire, par car, pris en charge par le RPI également.

Les tarifs de la cantine sont :

- € ■ **Saint-Samson-de-Bonfossé** : 3.80 € pour les élèves de Bourgvallées et de 4.60 € pour les élèves hors commune ;  
 ■ **Saint-Romphaire** : 3.60 € pour 4 jours par semaine et 4 € pour moins de 3 jours par mois.

Mises aux normes de sécurité dans le cadre de Vigipirate :

la commune a sécurisé les portails et remplacé les fenêtres des couloirs sur les deux sites scolaires, d'autres travaux ont par ailleurs été réalisés :

- **Site de Saint-Samson-de-Bonfossé** : la clôture du plateau a été changée, un accès handicapé a été aménagé sous le préau d'accès aux classes de CP et CEI et l'ensemble des blocs sanitaires ont été refaits à neuf.  
 ■ **Site de Saint-Romphaire**, un agrandissement du parking.



**La Garderie** : un service de garderie est assuré sur les deux sites scolaires matin et soir

- **Site de Saint-Samson-de-Bonfossé** de 7h30 à 8h50 et 16h30 à 18h30, le mercredi de 12h00 à 12h30 et géré par la commune  
 ■ **Site de Saint-Romphaire** de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00, le mercredi de 11h35 à 13h00 géré par le RPI.

**Le centre de Loisirs :**

**Loisirs de Môme** géré par Saint-Lô Agglo depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 accueille les enfants les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires (horaires et tarifs disponibles sur le site [www.bourgvallées.fr](http://www.bourgvallées.fr))

## Brûlage des déchets verts

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment **interdit de brûler** dans son jardin (y compris systèmes d'incinération individuels) :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures...



Documents de référence Règlement Sanitaire Départemental Manche (ARS-BN mars 2011/JO Sénat 12/09/2013 p.2653/Service-public.fr, du 20/11/2015)

A Bourgvallées comme sur l'ensemble du territoire de la Manche, les déchetteries du SIVOM sont équipées pour recevoir les déchets verts, en conséquence le brûlage des déchets est interdit. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

### Sanctions

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

**À noter** : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.



# Les travaux budgétisés en 2017 :

## Travaux de voirie :

La maîtrise d'œuvre du suivi et de l'exécution des travaux sur les voies communales de Bourgvallées a été confiée au cabinet ATECOM pour un montant de 4 000 €.

Sont prévus :

**Saint-Romphaire :**

21 500 € pour la place du cimetière

**Saint-Samson-de-Bonfossé :**

13 600 € sur les voies de la teinturerie, de la marcherie, de la maillièrerie, de la butte, de l'aubellerie.

**Gourfaleur :** 25 000 € à la mairie, le jardin, la ranconnière, la crosnerie, les basseries.

## Travaux sur les bâtiments communaux :

**La Mancellière-sur-Vire :**

Réhabilitation d'un logement	60 000 €
Salle des fêtes, ravalement-toiture	22 500 €
Peinture petite salle	3 700 €

**Gourfaleur :**

Rejointement clocher de l'église	10 000 €
Rampe accès mairie et barrière	
Accès parking - Salle communale	6 000 €

## Réhabilitation d'un logement :



### Évolution des travaux du logement

de La Mancellière-sur-Vire au n° 1 rue François ANDRÉ.

Les travaux qui ont commencé au printemps viennent de s'achever. Sept entreprises ont participé à la remise en état total de ce logement de plus de 60 m<sup>2</sup> avec l'aide des employés municipaux ainsi que des élus.

Ce pavillon de type F 3 construit après la guerre répond désormais aux normes d'isolation actuelles.

L'ensemble des travaux s'élève à 60 000 €.



Les travaux du logement de La Mancellière-sur-Vire

**Saint-Samson-de-Bonfossé :**

Toiture écoles (sur 2 ans)	100 000 €
Sanitaire écoles	9 000 €
Porte fenêtre mairie	13 000 €
Eclairage rue des sports	35 000 €

**Saint-Romphaire :**

Boulangerie (fin des travaux)	110 000 €
Rampe accès mairie	2 000 €
Salle des fêtes : accessibilité, toilettes, Chauffage	16 000 €

## Bourgvallées

Signalétiques entrées de Bourg :	6 000 €
Ecoles Saint-Samson-de-Bonfossé - Saint-Romphaire	
Menuiseries	34 000 €
Barrières anti intrusion	28 000 €
Alarmes	4 600 €



# 8 Nouveaux logements sociaux en 2018

**Pour ce projet, la première demande par la commune de Saint-Samson-de-Bonfossé auprès de Manche Habitat remonte à 2015, et a été confirmée par le Conseil Municipal de Bourgvallées début 2016. Le Conseil de Manche Habitat a retenu cette demande début décembre et les services de l'état l'ont définitivement actée fin décembre 2016.**

Les huit logements prévus vont être construits au lotissement des Châtaigniers qui en compte déjà dix. Ces logements sont destinés en priorité à des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Les huit logements individuels sont de type F 3, composés d'un rez de chaussée avec deux chambres, séjour, cuisine et garage.

Manche Habitat a retenu le cabinet d'architecte Denis LAMARRE de Coutances pour la réalisation des plans des bâtiments et la disposition d'ensemble sur le terrain. La voirie et les réseaux (eau, assainissement, eaux pluviales, éclairage public...) sont à la charge de la commune de Bourgvallées qui a retenu le cabinet ATECOM pour réaliser les études nécessaires.

Le financement de la voirie et des réseaux sera assuré par une aide de Manche Habitat (environ 3 000 € par logement).

Saint-Lô Agglo participera à hauteur de la moitié du reste à charge avec un maximum de 5 000 € par logement. Le solde sera financé par la commune de Bourgvallées.

Les travaux devraient débuter durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 et les logements seront ouverts à la location au début de l'année 2019.

Les demandes de logements en location et de terrains pour la construction en accession à la propriété sont actuellement fortes sur la commune.

Les lotissements privés n'ont pas de difficultés à trouver preneurs et c'est tant mieux pour la vitalité de notre commune et le renouvellement de la population. L'attractivité de notre territoire est réelle et nous nous employons à la rendre encore plus attractive.



## Insolite

L'origine de l'habitation était une boulangerie qui au fil du temps est devenue une maison de journaliste. **Jean-Claude NIOBEY** l'actuel propriétaire a restauré l'intérieur et remis en fonction la cheminée, l'unique pièce est aménagée avec le mobilier et la vaisselle d'autrefois avec une multitude d'objets ou d'outils insolites que Jean-Claude se propose de faire découvrir en expliquant les usages et le quotidien de la vie d'autrefois.

*Enfants, jeunes et moins jeunes, venez découvrir la vie de nos ancêtres.*

■ 19 rue du Vert Buisson - La Mancellière-sur-Vire  
Contact : 06 08 26 92 32

## OUVERTURES MAIRIES

- **La mairie de Saint-Samson-de-Bonfossé** est ouverte au public les lundi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.

Tél. : 02 33 55 71 99

mairie@bourgvallées.fr ou st.samson@wanadoo.fr

L'ensemble des démarches administratives peuvent y être effectuées par tous les habitants de Bourgvallées.

Les permanences habituelles restent organisées dans les communes déléguées :

- **Gourfaleur :**

Tél. : 02 33 57 17 31

le lundi de 13h30 à 15h00 et le jeudi de 17h00 à 19h00

- **La Mancellière-sur-Vire :**

Tél. : 02 33 56 51 38

le mardi de 17h00 à 19h00 et le vendredi de 10h30 à 12h30

- **Saint-Romphaire :**

Tél. : 02 33 55 71 72

le mardi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 17h00 à 19h00



rejoignez-nous sur Facebook

www.facebook.com/Bourgvallées Commune Nouvelle  
et sur www.bourgvallées.fr

